

tion thermique des résidences à Terre-Neuve, dans l'Île-du-Prince-Édouard, au Yukon et dans les Territoires-du-Nord-Ouest;

- des capitaux fédéraux pour soutenir l'aménagement hydro-électrique du Bas-Churchill au Labrador.

Enveloppes de dépenses

Les dépenses augmenteront de 13,2 p. cent en 1980-1981 sous l'effet des paiements d'indemnisation des importateurs de pétrole et du service de la dette publique, mais leur croissance ne dépassera pas celle du produit national brut en tendance au cours des trois prochaines années.

Pour la première fois, des plafonds ont été fixés pour les dix catégories de dépenses, ou enveloppes, en fonction des priorités du gouvernement.

Une nouvelle enveloppe est créée pour l'énergie; comprenant les programmes existants et nouveaux, elle triplera presque en 1981-1982, compte non tenu des paiements nets d'indemnisation pétrolière. L'enveloppe du développement économique progressera de 22 p. cent....

Perspectives économiques et financières

Pour 1980, on s'attend à une diminution de la production d'environ 1 p. cent; la croissance sera de l'ordre de 1 p. cent en 1981 en raison des difficultés économiques internationales, de la persistance de l'inflation et de la montée des taux d'intérêt. Une croissance réelle d'environ 4 p. cent devrait s'amorcer vers la fin de 1981.

L'Indice des prix à la consommation devrait continuer de s'élever à un rythme d'environ 10 p. cent en raison du renchérissement des produits alimentaires et de l'énergie. La stratégie du budget favorisera un ralentissement progressif après 1981.

Grâce aux nouvelles taxes énergétiques, les recettes budgétaires devraient progresser de 17,1 p. cent en 1981-1982 pour atteindre \$52 935 millions, tandis que les dépenses budgétaires s'accroîtront de 12,3 p. cent pour s'établir à \$66 640 millions.

Le déficit budgétaire devrait passer de \$14,2 milliards pour l'exercice en cours à \$13,7 milliards en 1981-1982; sa diminution s'accroîtra les deux années suivantes. La baisse des besoins de financement sera plus marquée; ils baisseront à \$11 milliards en 1981-1982, puis à \$8,4 et \$7,2 milliards les deux années suivantes.

Création d'une commission bilatérale canado-gabonaise



M. Mayila (extrême-droite) et M. De Bané (centre) durant la signature du protocole d'entente, en présence de M. André Ouellette, chargé d'affaires du Canada au Gabon (extrême-gauche) et de M. Adolphe Monsard, chef du bureau de l'Europe de l'Est au ministère des Affaires étrangères et de la Coopération du Gabon.

Le ministre et secrétaire général du gouvernement de la République du Gabon, M. Louis-Gaston Mayila, a effectué une visite au Canada du 20 au 31 octobre.

Sa visite a été l'occasion de la signature, le 21 octobre, d'un Mémoire d'entente établissant une commission bilatérale canado-gabonaise. M. Mayila a signé le Mémoire au nom de son gouvernement et M. Pierre De Bané, ministre de l'Expansion économique régionale, au nom du gouvernement du Canada.

La création de la commission bilatérale vise à promouvoir les relations canado-gabonaises dans tous les domaines d'intérêt mutuel. Elle se réunira normalement au niveau des fonctionnaires, suivant la règle de l'alternance entre Ottawa et

Libreville.

Durant son séjour, M. Mayila a rencontré le ministre d'État chargé des petites entreprises, M. Charles Lapointe, et il a participé à des réunions de travail dans plusieurs ministères ainsi qu'à l'Agence canadienne de coopération internationale (ACDI).

M. Mayila s'est entretenu avec des personnalités du monde des affaires à Toronto et à Montréal, ainsi qu'avec le maire de Montréal, M. Jean Drapeau.

Après une visite d'un jour au chantier hydro-électrique de la baie James, le ministre gabonais s'est rendu, le 30 octobre, à Québec où il a eu des entretiens avec les autorités du gouvernement du Québec.

Accord Canada-France sur la communication audiovisuelle

Le ministère canadien des Communications et l'Institut national de l'audiovisuel de France ont convenu de poursuivre et de développer la collaboration entre les deux organismes et de l'étendre à l'ensemble des domaines d'intérêt commun dans la recherche sur la communication audiovisuelle. Un accord en ce sens a été signé récemment entre le président de l'Institut, M. Gabriel de Broglie, et le sous-ministre des Communications du Canada, M. Pierre Juneau.

L'Accord englobe toute une série de

sujets dont les méthodes d'évaluation et d'identification des auditoires de radiotélédiffusion, l'évolution de la programmation et de la production télévisuelles, le développement de l'innovation et de la créativité en matière audiovisuelle et l'étude de nouveaux systèmes de traitement visuel des messages. La collaboration prendra la forme d'échanges d'informations, de programmes communs de recherche, de séminaires et colloques, de publications ou de co-productions audiovisuelles.